

[Accueil](#) > ... > [Vos Droits](#) > [Victimes de La Criminalité](#) > [Indemnisation](#) > [Si Ma Demande Doit Être Expédiée de Ce Pays Vers Un Autre Pays de L'UE](#) > [Denmark](#)

## Si ma demande doit être expédiée de ce pays vers un autre pays de l'UE

Contenu fourni par  
Danemark



Danemark

### Quelle autorité m'aidera à envoyer ma demande dans un autre pays de UE?

La commission d'indemnisation des victimes d'infractions pénales (*Erstatningsnævnet*)

- Adresse: Toldboden 2, 2<sup>e</sup> étage DK-8800 Viborg
- Courriel: [Erstatningsnaevnet@erstatningsnaevnet.dk](mailto:Erstatningsnaevnet@erstatningsnaevnet.dk)
- Tél: +45 33 92 33 34
- Site internet: <http://www.erstatningsnaevnet.dk/da/GlobalMenu/english.aspx>

### Quel est le rôle de l'autorité chargée de l'assistance?

En tant qu'autorité chargée de l'assistance, la commission d'indemnisation des victimes aide les demandeurs à traduire leur demande et à la transmettre dans un autre pays de l'UE. Elle les assiste aussi pendant le traitement de la demande en traduisant les différents documents qui lui parviendront d'un autre pays de l'UE ou qui devront être envoyés vers un autre pays de l'UE.

### Cette autorité fera-t-elle traduire les pièces jointes si celles-ci sont nécessaires à la soumission de la demande? Dans l'affirmative, qui paie pour cela?

Oui. La commission d'indemnisation des victimes fait appel à un traducteur et prend en charge les frais relatifs à la traduction des documents nécessaires.

### Faut-il payer des charges administratives ou autres pour l'envoi de la demande à l'étranger?

Non. La commission d'indemnisation des victimes prend en charge tous les frais relatifs à l'envoi de la demande à l'étranger.

Dernière mise à jour: 04/05/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.